

Le bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO₂.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2,4 et 8 mois d'exploitation pour compenser la production de CO₂ qui a lieu avant la mise en service du parc éolien. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Le tarif d'achat de l'éolien

Le 28 février dernier, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats du premier appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre. Cet appel d'offres, le premier du genre pour l'éolien terrestre, portait sur un volume total de 500 MW. La société VOLKSWIND France est fière d'avoir remporté 11 % de ce volume avec deux parcs éoliens. Dans les résultats, il est important de noter le prix de rachat moyen pondéré sur l'ensemble des lauréats de **65,4 €/MWh**.

Actuellement, le tarif d'achat est de 72 €/MWh. Ainsi, le prix de rachat est en diminution. L'éolien terrestre s'affirme donc comme une énergie renouvelable compétitive.

Le coût de l'éolien pour le consommateur

Le montant de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) en 2016 est de **22,5 €/MWh**, mais ne concerne pas que l'éolien.

En moyenne, pour un ménage français consommant **3200 kWh**, le coût annuel lié à l'énergie éolienne représente 20,3% de la CSPE d'après la Commission de Régulation de l'Énergie, soit **12 €/an**.

La production

Selon le bilan électrique 2017 de RTE, la production éolienne atteint **24 TWh sur l'année 2017**, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2016.

En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de **18 % de la consommation nationale**.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable donc propre et inépuisable.

Par conséquent, elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets dangereux.

L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter : 12 500 personnes pour un marché de plus de 2 milliards d'euros en 2014, et près de **3 350 emplois supplémentaires créés entre 2015 et 2016**. De nombreuses formations ont été mises en place et permettent d'alimenter le marché de l'emploi, notamment pour la maintenance de ces installations de production. Plusieurs entreprises françaises travaillent aujourd'hui en collaboration avec les constructeurs d'éoliennes pour leur fournir les pièces détachées.

Vos contacts VOLKSWIND France

Pierre BECOURT
Chargé d'Affaires
Tél: 07.85.07.01.39
Mail: pierre.becourt@volkswind.com

Kevin FORGET
Chargé d'Affaires
Tél: 07.86.62.22.10
Mail: kevin.forget@volkswind.com

Laurence RAUCOULES
Chef de projets
Tél: 02.47.54.27.44
Mail: laurence.raucoules@volkswind.com

Edito

VOLKSWIND France a le plaisir de vous faire parvenir un bulletin d'information dans le cadre d'un nouveau projet éolien que notre société développe sur les communes de Beaufort et Serain.

C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, d'aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premiers éléments d'information relatifs à ce projet.

La présentation de la société

VOLKSWIND France SAS est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. De par la diversité de ses savoir-faire et compétences, VOLKSWIND France présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens : de la réalisation des études jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la construction des parcs.

Créée en 2001, la société VOLKSWIND France, dont le siège social est situé à Paris, possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

VOLKSWIND France en quelques chiffres

17 ans d'existence	39 parcs construits	56 MW en construction
498 MW accordés	535 MW construits	145 MW en exploitation
	520 MW en instruction	1 000 MW en étude

Zoom sur la Ferme éolienne des Buissons

La Ferme éolienne des Buissons appartient à VOLKSWIND France et sera exploitée par VOLKSWIND SERVICE France. Toutes les éoliennes sont maintenant construites. Comme vous pourrez le constater, certaines éoliennes ne « tournent » pas encore. En effet, le raccordement au poste source d'ENEDIS a pris du retard et entraîne un report de mise en service d'une partie du parc. D'après ENEDIS, le raccordement devrait être disponible courant décembre 2018 pour les 4 dernières éoliennes.

La Ferme éolienne des Buissons tient à rappeler que l'accès à l'intérieur des éoliennes est strictement interdit. Des panneaux de sensibilisation sur les risques à l'extérieur des machines sont aussi présents sur le site. Veuillez à bien les respecter.

Enfin, la Ferme éolienne envisage une inauguration au printemps 2019 durant les nouveaux beaux jours. Le Maire, les Conseillers Municipaux et les riverains seront conviés à découvrir le parc durant cette journée.

Zoom sur la Ferme éolienne du Vieux Chêne

La Ferme éolienne du Vieux Chêne est une extension de la Ferme éolienne des Buissons envisagée par VOLKSWIND France. Les communes de Beaufort et Serain sont concernées. Les Conseils municipaux ont délibéré favorablement envers ce projet (28 octobre 2017 pour Beaufort et 11 janvier 2018 pour Serain).

La synthèse des études définira l'implantation finale des éoliennes. D'après les premiers résultats d'étude, la Ferme éolienne du Vieux Chêne serait composée de 3 éoliennes.

Dans le cadre de ce projet et dans le contexte actuel, la Communauté de communes devrait percevoir environ 56 400 € par an de recette fiscale correspondant à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Si la Loi de Finance 2019 est favorable, 20 % de l'IFER reviendrait directement à la commune (soit 16 000€ annuel).

La présentation du projet

Le projet de la **Ferme éolienne du Vieux Chêne** se situe sur des parcelles agricoles des communes de Beauraivoir et Serain.

La zone d'étude a été définie par diverses contraintes présentes sur le territoire. Effectivement, les distances à respecter vis-à-vis des habitations, des réseaux de gaz, des lignes électriques haute tension, des boisements et de toutes infrastructures connues sur le territoire ont été prises en compte. C'est une fois que toutes ces contraintes sont superposées que le « site potentiel » est défini.

Conformément au Schéma Régional Eolien, la société VOLKSWIND France a privilégié une zone dite de « confortement des pôles de densification ». La densification d'un parc éolien permet de créer un pôle éolien structuré. De cette façon, cela permet d'éviter tout « mitage » du paysage ou encerclement de village. Ainsi, le projet étant une extension de la Ferme éolienne des Buissons, il contribue ainsi à former un ensemble cohérent.

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne du Vieux Chêne est prévu pour cette fin 2018 ou début 2019. L'arrêté Préfectoral pourrait être donné en 2020 selon les délais d'instruction.

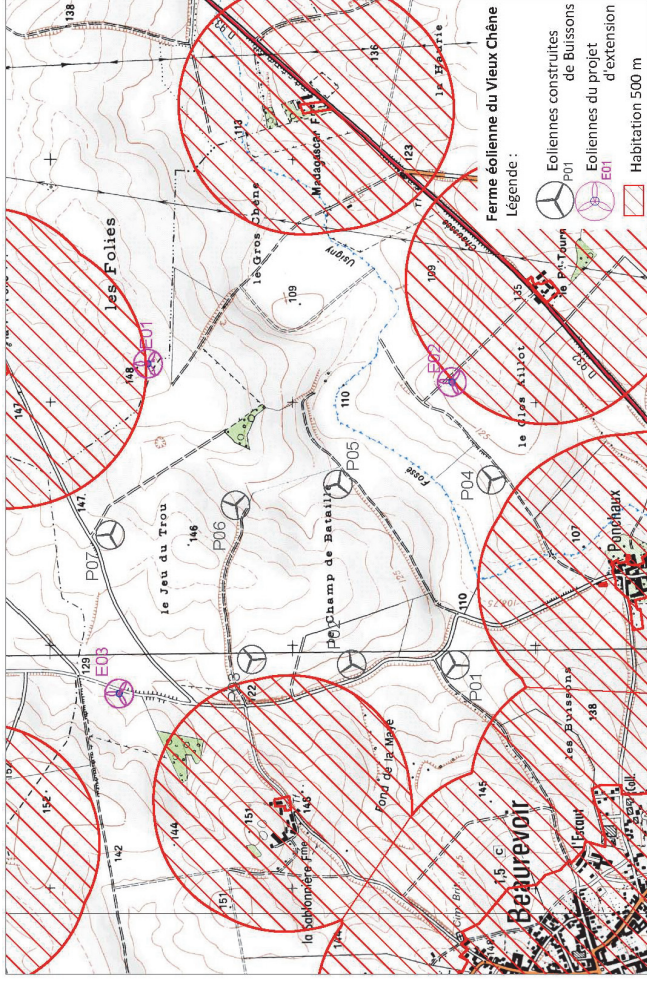
Les études nécessaires au projet éolien

Concernant les différentes études liées à ce projet, les études acoustique, écologique et paysagère sont menées conjointement par des **bureaux d'études experts indépendants**. Les différentes études sont en cours de réalisation.

Les études naturalistes sont réalisées pendant 12 mois pour recenser toute la flore et la faune sur un cycle biologique complet.

Pour l'étude du paysage, des prises de vue sont effectuées au niveau de tous les points sensibles du paysage (patrimoine historique, bourgs proches, voies de circulations, ...).

Une étude acoustique permettra de valider le respect des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur l'ensemble des habitations proches de la zone de projet en tenant compte de la Ferme éolienne des Buissons.



Information à la population :

Afin de répondre à vos interrogations, nous organisons une exposition et des permanences d'informations pendant lesquelles vous pourrez venir nous rencontrer individuellement et nous poser toutes vos questions :

Commune	Permanence d'informations aux publiques
Beauraivoir	Mairie Jeudi 8 novembre 2018 de 14h à 18h30
Serain	Salle communale Jeudi 8 novembre 2018 de 9h à 12h

